



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE SPORT

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D25DSSP92

OBJET : MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU SITE DE FERRIE À PENNE D'AGENAIS AU VTT CLUB ESCAPADE

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les besoins d'utilisation du site de Ferrié de Penne d'Agenais par le VTT club escapade pour l'organisation du kid bike le samedi 14 juin 2025 ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention la mise à disposition du site Ferrié ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De mettre à disposition à titre gracieux à l'association VTT Escapade le site de Ferrié le samedi 14 juin 2025 ;

2°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 mai 2025



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 10 juin 2025

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 10 juin 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com